

Portable interdit à l'école: Blanquer défend "un signal" sur un "enjeu de société"

Paris, 7 juin 2018 (AFP) -

Le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer a défendu jeudi devant les députés "un signal à la société française" sur un "enjeu de société" avec la proposition de loi LREM visant à interdire le portable dans les écoles et collèges.

"C'est une loi du XXIe siècle, une loi d'entrée dans la révolution numérique", a plaidé le ministre à l'ouverture des débats sur le texte qui entend interdire l'usage de tout objet connecté, dans les écoles maternelles, élémentaires et les collèges, "sauf pour des usages pédagogiques".

C'est "un signal à la société française sur cet enjeu de société" qui "répond à des enjeux éducatifs clé", dont la protection des mineurs, a ajouté cet ancien directeur général de l'enseignement scolaire auprès du ministre Luc Chatel de 2009 à 2012.

"Etre ouvert aux technologies du futur ne signifie pas que nous devons les accepter dans tous les usages", a-t-il défendu, ajoutant que "les mauvais usages nous ne les connaissons malheureusement que trop", cyberharcèlement, consultation de sites pornographiques, addiction aux écrans...

S'il a reconnu que l'interdiction est déjà "dans les faits possible", M. Blanquer a mis en avant le fait que son effectivité "n'est pas assurée".

Le code de l'éducation interdit, depuis la loi du 12 juillet 2010, les portables "durant toute activité d'enseignement et dans les lieux prévus par le règlement intérieur".

Mais le ministre a mis en avant le "besoin aujourd'hui d'une base juridique beaucoup plus solide et beaucoup plus claire".

M. Blanquer a aussi assuré qu'il n'était "pas question d'imposer une modalité" aux établissements comme l'installation de casiers pour déposer les téléphones, annonçant la publication prochaine d'un vade-mecum "pour accompagner les établissements dans la mise en oeuvre concrète".

Dénonçant un texte "parfaitement inutile" et "superfétatoire", les élus LR ont ensuite plaidé en vain pour que le texte soit rejeté. Leur motion a été repoussée par 48 voix contre 15.

Plusieurs autres élus de l'opposition ont aussi dénoncé un texte "absurde" (PCF) ou "un effet de communication" (LFI).

chl/ic/vm/kp

Afp le 07 juin 18 à 11 22.